



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 166-18

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F16054 relatif à la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

<i>Aillon-le-Jeune</i>	
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffinat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
<i>Cognin</i>	Jean-Pierre Beguin
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	Albert Darvey
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Jérôme Esquevin
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fresso - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 166-18

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F16054 relatif à la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché F16054, relatif à la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales, a été attribué au groupement Sepia Conseils / UW Urbanwater / Profil-Ide / Programmes Urbains / Tereo / Paillat Conti&Bori.

Deux avenants ont été signés, pour tenir compte de la fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges, puis de la nécessité d'ajout de prestations (réunions complémentaires, tracé et tirage de plans).

La décomposition du prix global et forfaitaire, annexe 2 à l'acte d'engagement, prévoyait la répartition des prestations des trois volets de la tranche ferme et des montants correspondants entre les membres du groupement. Or, pour des raisons pratiques, Sepia Conseils a dû réaliser tout ou partie de certaines prestations, initialement attribuées à UW Urbanwater.

Un avenant n° 3 est nécessaire pour prendre en compte ces modifications.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché F16054,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 au marché F16054,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 166-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F16054 relatif à la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Avenant 3 au marché F1654;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21588H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21588H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019